RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CAISSE D'EPARGNE
Rhône Alpes

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE FONDS POUR UNE SARL EN FORMATION

(Articles L. 223-7, L. 223-8 et L. 223-32 du Code du commerce)

LA CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES, représentée par Sophie AUBEL
agissant en qualité de Votre conseiller , atteste avoir reçu
de Mr Didier GOIFFON , agissant au nom et pour le compte
de la **SARL** en formation, devant être dénommée **SARL** 256CRENANS
et devant avoir/ayant son siège social à [redacted]
la somme de (en toutes lettres) QUARANTE euros Euros,
la somme de (en chiffres) 40.00 €,
représentant le montant d'apports en numéraire à ladite société, et que ces fonds ont été déposés sur un compte dépôt de capital ouvert en nos livres au nom de cette dernière sous le n° 0 8 0 1 9 8 5 0 2 6 6
et sous l'intitulé **SARL** 256CRENANS (en formation)

Le retrait des fonds ainsi déposés ne pourra intervenir que dans les conditions définies :

- Par l'article L. 223-8 du Code du commerce. Société en formation : remise d'une copie du certificat d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés,
- Si la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter du premier dépôt de fonds, ou si elle n'est pas immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés dans le même délai, les apporteurs pourraient individuellement demander en justice l'autorisation de retirer le montant de leurs apports. Toutefois, si un mandataire commun est désigné par l'ensemble des apporteurs celui-ci pourrait demander directement au dépositaire le retrait des fonds.

Le détail des apports et apporteurs est joint en annexe

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

À Belleville en Beaujolais , le 12/03/2025

SIGNATURE ET CACHET

[redacted]

E00242Ter - 2023.07

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros - 116, cours Lafayette 69003 Lyon - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 760, et titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042).

CAISSE D'EPARGNE
Rhône Alpes

ANNEXE - DÉTAIL DES APPORTS ET DES APPORTEURS

SARL 256CRENANS

Nom de l'apporteur	Montant apport (chiffres) en €	Montant apport (lettres) en Euros	Date de l'apport
DIDIER GOIFFON	19.00 €	DIX NEUFS EUROS	12032025
MARIELLE GOIFFON	19.00 €	DIX NEUFS EUROS	12032025
YVANNE GOIFFON	1.00 €	UN EURO	12032025
ALEXIS GOIFFON	1.00 €	UN EURO	12032025
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
	€		
TOTAL	40.00 €		

E00242Ter - 2023.07

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme ■ directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros - 116, cours Lafayette 69003 Lyon - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 760, et titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042).

[redacted]